

Impôt sur le revenu—Loi

M. Evans: Monsieur le Président, certaines des observations du député au sujet des fardeaux fiscaux de différents groupes de notre société m'ont paru intéressantes. Sait-il que le taux d'imposition moyen pour la collectivité agricole s'établit à moins de 10 p. 100? Il a soutenu que les exploitants de petites entreprises sont généralement imposés au taux de 36 p. 100.

• (1230)

M. Nystrom: Je serai bien curieux d'entendre ce que le ministre de l'Agriculture peut bien avoir à dire là-dessus.

M. Fisher: Et vous, qu'en dites-vous?

M. Evans: C'est le taux d'imposition le plus bas pour n'importe quelle catégorie d'entreprise au Canada.

M. Nystrom: Les agriculteurs bénéficient effectivement de certains dégrèvements fiscaux. Toutefois, je le répète, si l'on examine la chose de près, on s'aperçoit que ce sont les grands exploitants agricoles, les propriétaires des grandes fermes d'élevage au Canada, qui profitent des dégrèvements fiscaux les plus importants. Car ce n'est certes pas le citoyen ordinaire, qui vit dans ma circonscription, qui en bénéficie. Voilà pourquoi le parti libéral avait promis en 1980 de changer le jour d'évaluation au chapitre des gains en capital. Le ministre de l'Agriculture pourra certainement le confirmer. Pareil changement avantagerait les gens ordinaires. C'est ce que je souhaite.

Quand j'ai été élu député, j'avais foi en le principe de la justice et de l'égalité et je suis convaincu que si nous avons été envoyés ici c'est pour veiller à ce que le citoyen ordinaire soit traité plus équitablement. Ce n'est pas parce que le propriétaire d'une vaste exploitation agricole, ou ferme d'élevage, profite de toutes sortes d'avantages que l'homme de la rue en bénéficie nécessairement lui aussi. Monsieur le Président, je viens de la circonscription de Yorkton-Melville. D'après les données du dernier recensement, je compte dans ma région un plus grand nombre d'économiquement faibles que dans toute autre circonscription de la Saskatchewan. Ce problème se pose donc avec plus d'acuité pour moi, que pour tout autre député de la province. Voilà pourquoi je soutiens qu'il est peut-être vrai en effet que les agriculteurs ne paient pas beaucoup d'impôt étant donné leurs revenus, mais cela ne s'applique qu'aux riches propriétaires terriens de certaines régions de l'Alberta et de la Saskatchewan, car il en va tout autrement des agriculteurs ordinaires de ma circonscription qui ont une charge fiscale beaucoup trop lourde.

M. Evans: Monsieur le Président, ce n'est pas du tout ce que j'ai voulu dire. Si le député affirme que le régime fiscal est déconcertant et qu'il y aurait lieu de le remanier, je suis d'accord avec lui. Je ne me suis pas caché pour le dire. Mais il ne rime à rien, monsieur le Président, d'évoquer les statistiques sur les taux d'imposition moyens de différents groupes et de rappeler que les grandes entreprises ne payent que 24 p. 100 d'impôt sur leurs revenus, alors que les petites entreprises en payent 36 p. 100, ou encore de dénoncer les personnes dont le revenu d'investissement se situe à \$200,000—et je suis prêt à parier qu'il est possible de compter ces dernières sur les doigts d'une seule main—car tout cela ne peut conduire qu'à une discussion stérile.

Les taux d'imposition moyens peuvent nous induire lourdement en erreur, et ce pour bien des raisons. Les gouvernements ont instauré les encouragements fiscaux pour atteindre certains objectifs. Le taux d'imposition des agriculteurs est en moyenne

d'environ 8 p. 100. C'est le taux d'imposition le plus faible de tous les groupes d'entreprises au Canada. Est-ce mal? Je ne dis pas que ce soit mal. Le gouvernement a établi des encouragements fiscaux pour aider les agriculteurs et cela nous a permis d'avoir des taux de croissance et de productivité très élevés. Voilà ce que nous obtenons en retour d'un taux d'imposition moyen de 8 p. 100 pour les agriculteurs.

La même chose est vraie dans d'autres domaines, monsieur le Président. On ne peut pas vraiment énumérer les taux d'imposition moyens de divers groupes et dire que ces taux sont injustes, peu judicieux et que ce soit un mal pour le pays sans expliquer en même temps pourquoi le gouvernement a permis à ces groupes de payer des taux d'imposition plus faibles que la moyenne. Quel est leur apport supplémentaire à la nation étant donné qu'ils ne sont pas obligés de verser cet argent en impôt au gouvernement fédéral? Ils font autre chose pour le pays. Les lignes de conduite établies par le Parlement visent à atteindre certains objectifs nationaux. Ces objectifs sont reflétés par ces taux d'imposition moyens et je trouve tout à fait injuste que les députés du parti d'en face critiquent des gens qui font ce que le Parlement a jugé être dans l'intérêt national et qui de ce fait bénéficient d'un taux d'imposition moyen plus faible que d'autres groupes.

M. Nystrom: Monsieur le Président, cela ne reflète pas nécessairement l'avis de tous les députés. Le gouvernement est maintenant majoritaire. Ces lignes de conduite reflètent donc ses propres convictions et les mesures sont adoptées en conséquence. Même la Commission Carter, sa propre commission royale d'enquête, a dit que le Canada avait l'un des régimes fiscaux les plus injustes du monde occidental. Voilà la différence entre notre parti et celui d'en face. Je pense que notre régime fiscal devrait être modifié et que les citoyens ordinaires devraient être beaucoup mieux traités qu'ils ne le sont maintenant. Ceux d'entre nous qui en avons les moyens, et je me place moi-même dans cette catégorie, devraient payer davantage. Il s'agit peut-être d'une différence de principes. Il y a évidemment une différence idéologique entre le parti social démocrate et le parti d'en face. Je ne m'en excuse pas, monsieur le Président. C'est pour l'exprimer que nous sommes ici. A mon avis, nous devrions modifier le régime fiscal pour aider un peu les contribuables ordinaires.

Quand le gouvernement a aboli les contrats de rente à versements invariables, cela n'a pas fait autant de tort aux agriculteurs prospères qu'aux contribuables ordinaires. Si l'on en discute avec les experts comptables...

M. Fisher: Voulez-vous rire?

M. Nystrom: Que voulez-vous dire par là?

M. Fisher: Les deux groupes ont été favorisés.

M. Nystrom: Ce n'est pas du tout ce que disent les comptables des petites villes de la Saskatchewan, où il y a des exploitants de petites entreprises agricoles. C'est peut-être ce qui fait la différence entre notre parti et celui d'en face, monsieur le Président. Je voudrais bien que le ministre de l'Agriculture se lève et dise que son parti tiendra la promesse qu'il a faite en 1980.

M. Whelan: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Je pense que c'est bien le nom intégral de sa circonscription. Je